

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Si une large variété de produits – phytosanitaires, chimiques, pharmaceutiques – est identifiée comme étant à l'origine de pollutions diffuses des sols, de l'eau et de l'air, il est essentiel que la recherche scientifique soit renforcée en ce domaine, afin d'améliorer la connaissance sur leurs impacts et leurs effets cumulés tant sur la biodiversité que sur la santé humaine.

Notre groupe soutient les préconisations de l'avis en ce sens, car il est fondamental que toute adaptation de la réglementation sur ces produits comme des niveaux de surveillance et de contrôle, puisse s'appuyer sur des données scientifiques solides et actualisées.

Lorsque les risques environnementaux ou sanitaires sont avérés, il est nécessaire – comme le souligne l'avis - de définir une trajectoire d'adaptation des pratiques des acteurs économiques concernés avec un accompagnement adapté, avant toute interdiction totale. Ceux-ci doivent en effet pouvoir s'y préparer et recourir à des produits ou techniques de substitution.

De manière plus préventive et anticipatrice, nous rejoignons l'avis lorsqu'il appelle à promouvoir le levier de la formation en faveur de pratiques professionnelles moins utilisatrices de substances polluantes, et à mieux diffuser les démarches vertueuses portées par certaines entreprises ou filières.

De même, nous partageons la nécessité de sensibiliser les individus, dès l'École, sur les effets de leurs modes de consommation, au regard de leurs impacts écologiques qui se conjuguent le plus souvent avec des impacts économiques et sociaux. Nos organisations représentatives de l'économie de proximité ne cessent de le rappeler.

S'agissant de mobiliser l'outil pollueur-payeur, l'avis invite à renforcer « la redevance pour pollutions diffuses » qui s'applique à l'eau, avec une trajectoire pluriannuelle d'augmentation à partir de 2027.

La dépollution de l'eau est un enjeu de santé publique dont le coût ne peut être ignoré. S'il est impératif d'agir en priorité le plus en amont possible pour limiter voire éviter ces pollutions, les normes devenues plus strictes du traitement de l'eau exigent aussi des financements adaptés.

Alors que le système actuel des redevances sur l'eau est particulièrement complexe, notre groupe appelle toutefois à la vigilance. Il est essentiel de fournir aux contributeurs suffisamment de clarté et de transparence dans le calcul comme dans l'usage de ces taxes. Car cela conditionne leur compréhension et leur acceptabilité, en plus de la nécessité – soulignée par l'avis – d'une harmonisation européenne sur cette fiscalité pollueur-payeur.

Au regard des enjeux de la lutte contre les pollutions diffuses en termes de santé publique, le groupe Artisanat et Professions libérales a exprimé un vote favorable sur cet avis.